

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE CORBEL

259 route de la Cluse
73160 Corbel
33 4 79 65 73 05
mairie@corbel.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

Croix du cimetière de Corbel

Savoie - Auvergne-Rhône-Alpes

Collecte
patrimoine
religieux
75%
de réduction
d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Corbel - Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la commune de Corbel dans la restauration de son patrimoine !

◆◆ LE PROJET

Corbel est un village savoyard, situé en région Rhône-Alpes, dans le massif de la Chartreuse.

L'ancien ouvrage présente une croix grecque (aux branches égales), de 87 cm de haut par 100 cm de large, et 23 cm d'épaisseur, surmontant un fût de 2,15 m, légèrement biseauté.

L'ensemble présente des arêtes chanfreinées non traversantes, et des chanfreins aux extrémités des branches.

Le fût et la croix sont taillés dans un calcaire gréseux, altéré par l'érosion et le temps.

De plus, la croix est recouverte de micro-organismes allant de l'algue verte, aux mousses. De nombreuses réfections avec un mortier de ciment inadapté car trop durs sont en train de se détacher du support pierre. Ces mortiers ne sont appliqués qu'en surface, il est donc possible de les éliminer sans porter atteinte à la structure de la croix. La chute de fragments est évolutive et il convient de prévoir une intervention pour stabiliser l'ensemble.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le cimetière de Corbel a été transféré à son emplacement actuel en 1869, suite à la reconstruction de l'église.

Une croix grecque aux branches égales en pierre portant la date de 1880 est située au centre du cimetière. Au pied de celle-ci repose Charles Grange (1921-2000), curé de la paroisse de 1983 à 2000.

Ce prêtre, qui a marqué l'histoire de la commune par son engagement auprès des corbelins, a incité le conseil municipal actuel à préserver cette croix.

Cette croix visible de tous les visiteurs du cimetière est un élément patrimonial important du village.

Montant des travaux	2 800 euros
Objectif de collecte	800 euros
Début des travaux	Deuxième semestre 2025



Crédit photos © Commune de Corbel - Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de Croix du cimetière de Corbel

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103263

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Rhône-Alpes, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Croix du cimetière de Corbel

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐